

CONTRIBUTION SUR LA PRISE EN COMPTE DU SPORT ET DES LOISIRS SPORTIFS DANS LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

et, de façon plus globale, dans les politiques et les projets d'aménagement du territoire

Document adopté par l'assemblée plénière en séance du 2 avril 2008

<u>PRÉAMBULE</u>	4
A. LA SAISINE	4
B. LES SPORTS ET LOISIRS SPORTIFS : UN DOMAINE EN PROFONDE MUTATION, EN LIEN AVEC LES ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ	4
C. LA FAÇON DONT LE CONSEIL S'EST ORGANISÉ POUR RÉPONDRE À LA SAISINE	5
<u>I. PROPOSER, A CHAQUE ECHELLE DE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE MULTIPOLAIRE, DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MIEUX ADAPTÉS AUX NOUVELLES ATTENTES</u>	6
LES ÉQUIPEMENTS « DE PROXIMITÉ »	6
LES ÉQUIPEMENTS INTERMÉDIAIRES	7
LES GRANDS ÉQUIPEMENTS	8
MUTUALISER LES ÉQUIPEMENTS DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS	9
<u>II. MIEUX RÉPONDRE AUX NOUVELLES PRATIQUES INFORMELLES ET DE PLEIN AIR DANS L'AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION</u>	10
II.A. LES GRANDES TENDANCES SOCIÉTALES ET PROSPECTIVES	10
DE NOUVELLES PRATIQUES SPORTIVES À TOUS LES ÂGES DE LA VIE	10
DES CONSTATS À PROPOS DU SPORT, DES LOISIRS ET DES PRATIQUES LIÉES À LA NATURE	10
II.B. VERS UN RÉSEAU MAILLÉ DE VOIES VERTES ET DE VOIES BLEUES À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION LYONNAISE	10
II.C. RECONNAÎTRE LES PRATIQUES INFORMELLES DANS L'ESPACE PUBLIC	11
PRÉVOIR DES TERRAINS LIBRES D'ACCÈS ET POLYVALENTS POUR DE NOUVELLES PRATIQUES LIBRES D'ÉVOLUTION	12
<u>III. LA GOUVERNANCE AU SERVICE DE LA COHÉRENCE DES POLITIQUES SPORTIVES</u>	13
<u>IV. CONCLUSION</u>	14

PRÉAMBULE

a. La saisine

En novembre 2006, le Conseil de développement a été saisi par le SEPAL pour une contribution sur le Projet d'Aménagement et de développement du territoire. Dans cette contribution, ainsi que dans celle portant sur la vision métropolitaine du Grand Lyon, le Conseil de développement mettait notamment en avant l'importance de prendre en compte les activités de sport et de culture dans les réflexions sur l'aménagement du territoire, non seulement en terme d'équipements, mais aussi en raison de l'évolution des pratiques et des comportements autour de ces deux sujets.

Suite à cette alerte, le SEPAL a demandé au Conseil de développement d'approfondir ces deux questions au cours de l'année 2007.

L'objet de la présente contribution est de rendre compte des travaux du Conseil sur la thématique du sport et loisirs sportifs et d'établir un certain nombre de propositions issues de ces travaux et des débats qu'ils ont suscités.

b. Les sports et loisirs sportifs : un domaine en profonde mutation, en lien avec les évolutions de la société

Plutôt que de limiter sa contribution au terme du sport, le Conseil de développement a souhaité l'élargir au sport et loisirs sportifs.

Au travers des enquêtes nationales sur le sujet, trois quarts de la population française déclarent pratiquer un ou plusieurs sports et/ou loisirs sportifs.

Ces termes regroupent non seulement les 150 disciplines reconnues qui se pratiquent en club mais aussi les nombreuses pratiques informelles qui utilisent l'espace public, naturel ou urbain, pour se développer, se créer, se transmettre.

La perception du sport et des loisirs sportifs et les motivations des personnes qui les pratiquent évoluent. Elles répondent aujourd'hui à des attentes en terme de plaisir comme de santé pour une partie de plus en plus large de la population.

Mais alors qu'il y a quelques années encore, ces sports se pratiquaient pour la plupart en clubs ou en associations, de manière organisée et encadrée, ils se pratiquent aujourd'hui de manière de plus en plus diffuse, informelle, individuelle ou collective mais sans cadre et sans lieu forcément dédiés à ces pratiques, profitant à la fois des espaces naturels de la périphérie (les Monts d'Or par exemple) et des espaces urbains très composés (les Berges et les parcs urbains).

Or ces nouvelles pratiques pourraient si elles sont bien prises en compte, contribuer à atteindre les objectifs affichés par le PADD de développement durable, tant en matière de santé publique, qu'en matière de brassage et de mixité sociale, d'environnement et d'enjeux économiques (attractivité, tourisme, services à la personne...).

C'est pourquoi, il paraît important pour le Conseil de développement que la question du sport et des loisirs sportifs soit prise en charge plus largement qu'au travers de la réflexion sur la répartition des équipements sportifs sur le territoire car ce sont de nouvelles pratiques de l'espace urbain pris au sens large qui sont en train d'émerger et qui doivent être prises en compte.

c. La façon dont le Conseil s'est organisé pour répondre à la saisine

Au regard de la saisine, et de ses premières constatations, le conseil de développement a choisi de concentrer sa contribution sur trois points :

- ▶ Les équipements
- ▶ Le sport loisir Nature
- ▶ La gouvernance au service de la cohérence des politiques sportives

Avec la volonté de traiter la démarche suivant plusieurs dimensions :

- ▶ Une dimension plutôt exogène, du rayonnement et de l'attractivité d'une agglomération qui mettrait en avant une politique volontariste en matière de valorisation du sport,
- ▶ Une dimension plutôt endogène sur l'aménagement du territoire à proprement parler avec la préoccupation de traiter la démarche à la bonne échelle, celle de l'agglomération et de la région urbaine – prenant explicitement en compte les attentes des habitants du centre mais aussi de la périphérie.

Pour nourrir ses travaux et ses débats, le conseil de développement a réalisé plusieurs auditions au cours des 4 réunions de travail qui lui ont permis d'aboutir à cette contribution. Il a auditionné les intervenants suivants :

- Patrick Bayeux, maître de conférences en gestion et droit du sport
- Gérard Baslé, consultant spécialisé dans l'ingénierie sportive et culturelle

Le groupe de travail Sport a été piloté par Alain Lapierre et Pierre-Yves Tesse.

I. PROPOSER, A CHAQUE ECHELLE DE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE MULTIPOLAIRE, DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MIEUX ADAPTÉS AUX NOUVELLES ATTENTES

*Il paraît important de rappeler le discernement qui est d'usage aujourd'hui, au vu des évolutions de pratiques, entre des **équipements par destination**, c'est-à-dire dont la vocation première est d'accueillir des pratiques sportives, et des **équipements par appropriation** qui n'ont pas cette vocation propre mais qui l'acquièrent par l'usage qu'on en fait. On peut ici citer les Berges du Rhône pour la pratique du jogging, les trottoirs et les escaliers pour la pratique du skate ou du free ride, etc.*

Cette première partie est consacrée aux équipements par destination, publics ou privés, les seconds étant traités dans la partie IIb.

Les auditions du Conseil ont fait apparaître les constats suivants :

- ▶ Beaucoup d'équipements actuels apparaissent comme inadaptés. Ils ne répondent plus aux demandes d'aujourd'hui qui imposent des normes d'accueil, de capacité, etc. qu'ils ne peuvent atteindre.
- ▶ L'évolution du monde du sport, sa diffusion tant en terme de diversité de pratiques que de diversité de publics, fait apparaître la nécessité d'offrir des équipements et des aménagements plus souples, appropriables par le plus grand nombre, pour répondre à de multiples besoins parfois très différents. Par exemple, les « centres aquatiques » d'aujourd'hui intègrent à la fois la piscine traditionnelle, pour le sport/ compétition et les sports-loisirs ludiques, avec toboggan, bassin à vagues etc.
- ▶ Les équipements, qu'ils soient de proximité ou qu'ils soient de grands équipements, ont des retombées sur le rayonnement du territoire qu'il est nécessaire d'évaluer et de prendre en compte en lien avec le territoire

Les équipements « de proximité »

Pour que les pratiques sportives se développent au sein de l'agglomération et plus largement de la région urbaine, le Conseil de développement considère qu'il est nécessaire que tous les quartiers, toutes les communes et tous les établissements scolaires puissent bénéficier d'équipements sportifs de proximité.

Cependant, mis au regard de l'objectif de multipolarité, ce choix amène à s'interroger sur la spécificité des équipements à promouvoir dans chacun des pôles et des quartiers en fonction d'un équilibre global du territoire à l'échelle de l'agglomération et de la région lyonnaise.

Il propose donc que ce besoin entre dans le cahier des charges de définition des pôles urbains en cohérence avec la trame multipolaire envisagée.

Ce cahier des charges doit contenir des éléments concernant notamment l'accessibilité¹ et les services associés qui ne doivent pas être négligés car l'équipement seul aujourd'hui ne suffit plus et doit être pensé en lien avec les besoins des bénéficiaires et de leurs accompagnants. On pourrait dans cette perspective imaginer qu'ils proposent des services annexes permettant par exemple aux parents de faire garder leurs enfants pendant qu'ils pratiquent du sport ou bien de faire d'autres activités (achats ou autres) pendant que leurs enfants pratiquent du sport.

¹ Sur ce point, voir notamment en deuxième partie les propositions sur le réseau maillé de voies vertes, mais aussi la préoccupation récurrente d'accès par les transports en communs

Les équipements intermédiaires

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a défini une seconde échelle d'aménagement du territoire, le bassin de vie, se situant à mi-chemin entre les quartiers/communes dans lesquels s'inscrivent les services et équipements de proximité évoqués précédemment, et l'aire métropolitaine dans son entier, où doivent s'inscrire de façon unique les grands équipements métropolitains.

S'agissant des équipements sportifs & de loisirs, le Conseil de Développement reconnaît le caractère stratégique de cette nouvelle échelle d'aménagement, car elle oblige les décideurs locaux à développer harmonieusement et de manière cohérente, sur l'ensemble de la métropole, des équipements intermédiaires (aujourd'hui habituellement qualifiés « d'intercommunaux »). Il rappelle que cette problématique de répartition des équipements, pris cette fois dans une définition plus générale (hôpitaux, lycées, etc ..), sur les différents pôles, a déjà été soulevée dans sa première contribution sur le PADD du SCOT en janvier 2007.

Aujourd'hui, les équipements susceptibles de faire partie de cette classification « intermédiaire » (en ce sens qu'ils s'adressent à des publics dépassant les limites de leur quartier/commune d'implantation) sont relativement peu nombreux au regard de nos premières investigations : piscine, plaine de jeux, parc urbain, boulodrome, skate parc, ... et ne sont sans doute pas toujours suffisamment répartis en fonction des demandes actuelles et surtout potentielles sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Le Conseil de développement s'accorde à souligner que cette classe d'équipements de sports et de loisirs sportifs semble plutôt avoir été développée au fil du temps et des différents maîtres d'ouvrage - souvent communaux alors que leur rayonnement est plus large- sans s'inscrire donc dans une politique d'ensemble d'aménagement du territoire de la métropole pour répondre au mieux aux besoins de tous les sports et de tous les loisirs sportifs, et ce pour toutes les couches de populations, des plus jeunes aux plus âgées, des plus sociales (y compris les handicapés) aux plus favorisées.

Dans ce sens, le Conseil de Développement recommande :

- d'établir, ou de mettre à jour, l'inventaire de ces équipements ainsi qualifiés, en s'interrogeant sur les lieux d'implantation et les horaires d'ouverture de ces équipements, leurs financements, les disciplines et les utilisateurs qu'ils accueillent.
- d'analyser les besoins à court et moyen terme en équipements intermédiaires selon les sports et loisirs sportifs à couvrir, en liaison avec l'ensemble des acteurs concernés (publics, associatifs et privés),
- d'établir un schéma sinon une programmation à la fois temporelle et spatiale de ces équipements, et tout particulièrement d'opérer en amont les réserves foncières nécessaires².
- d'envisager la réhabilitation de friches industrielles pour réaliser de nouveaux équipements de sports et de loisirs.

Avec la perspective de la mise en œuvre du RER lyonnais et plus largement du réseau de transports en commun – associé aux voies des modes doux - qui devrait réduire considérablement les distances et le temps d'accès, pour satisfaire toutes les populations intéressées par telle ou telle discipline, les équipements dits « intermédiaires » pourront utilement se répartir sur les différents bassins de vie identifiés dans le cadre du SCOT, dès lors qu'ils seront implantés à proximité de transports en commun.

A titre d'exemples, et pour évoquer des disciplines moins médiatisées que le football, le tennis, etc ..., ne pourrait on imaginer que la métropole lyonnaise se dote d'une fosse de plongée sous-marine d'envergure ? d'un stade d'eaux vives ? ou encore de cette nouvelle génération d'espaces dits

² Ce dernier point supposerait des avancées rapides sur la gouvernance à la bonne échelle (voir partie III)

« outgame », c'est à dire d'un parc d'aventures interactives, proposant des prestations de loisirs actifs originales, mixant pratiques physiques, découverte du milieu, jeux de piste, parcours d'orientation et jeux de rôle ? (ces quelques exemples n'ayant à ce niveau pour seul but que de montrer la grande diversité d'activités sportives et de loisirs sportifs susceptibles de trouver une réponse dans le cadre de cette classe d'équipements intermédiaires).

Par ailleurs, le Conseil de Développement pense que ces équipements participeront d'une manière plus générale au rayonnement de leur bassin de vie d'appartenance, sur l'ensemble de la métropole (et peut-être au-delà avec la possibilité de développement d'événementiels sportifs). En ce sens ils devront être, autant que faire se peut, mutualisés pour être accessibles au plus grand nombre, et si possible à toutes les catégories de publics, celles-ci ne résidant pas obligatoirement sur le bassin de vie. Ainsi, répondant aux besoins très diversifiés des catégories de publics utilisateurs de ces structures, ils pourront utilement participer au « vivre ensemble ».

Nous pouvons aussi imaginer pour ces équipements de nouveaux modes de gestion, dépassant les formes classiques de gestion, publiques, associatives ou privées, traditionnellement utilisées au sein des collectivités territoriales. A cet égard, le Conseil de Développement insiste sur l'importance des publics ciblés pour être les utilisateurs de tel ou tel équipement intermédiaire, et donc du contrat d'objectifs à établir dès la conception d'un projet pour le futur gestionnaire, public, associatif ou privé, de cet équipement.

Les grands équipements

Le Conseil reconnaît que les grands équipements (stade de foot mais aussi de stade de rugby³, palais des sports...) ont un caractère éminemment métropolitain tant par leur audience locale, régionale que par leur rayonnement et leurs retombées économiques pour le territoire.

Le Conseil de développement n'a pas souhaité aborder les questions relatives à tel ou tel projet particulier, comme le projet de Grand Stade⁴, mais développer des réflexions de portée générale sur la problématique des grands équipements dans la métropole, leur adaptation aux besoins futurs, leurs potentialités de développement, leur accessibilité et plus généralement leur lien avec l'environnement urbain.

Sur les grands équipements, le Conseil de développement reconnaît que le tourisme lié au sport -sport spectacle mais aussi sport pratique - et aux loisirs sportifs devient une réalité indéniable et joue un rôle à des multiples titres dans cette démarche :

- En effet les grands équipements sont générateurs d'événements attractifs qui produisent des revenus significatifs ;
- les grands événements comme le marathon, la course annuelle de vélo dans la ville ou le tournoi de tennis sont aussi des activités qui suscitent un nouveau tourisme ;
- plus largement des équipements plus disséminés peuvent aussi jouer un rôle dans des compétitions plus ouvertes

Sans négliger que la qualité même des espaces de loisirs peut être un motif d'attraction en dehors de toute manifestation, en complément des espaces

³ A l'échelle de la région lyonnaise (Cf Bourgoin-Jallieu pour le rugby)

⁴ Le Conseil de développement a organisé en décembre 2007 une séance d'information sur l'état d'avancement du projet mais n'a pas produit à ce jour d'avis

Si le rôle du Conseil est d'attirer l'attention sur le fait que ces grands équipements ne doivent pas être réalisés au détriment d'équipements plus modestes au sein de l'ensemble des territoires de l'agglomération. Son rôle est surtout d'insister pour que ces grands équipements, nécessaires pour faire rayonner la métropole dans les sports qui sont les sports «phares et spectacles» de la métropole (cf le football, le basket, le rugby, le patinage...), intègrent dans leur positionnement et leur programme les contraintes et les conditions de rayonnement de grands équipements métropolitains concernant notamment l'accessibilité et les services annexes.

Cette demande ne concerne pas uniquement les équipements à imaginer, les équipements de demain, elle vaut aussi pour ceux dont les études de positionnement et d'environnement ne sont pas encore terminées, comme le projet de Grand Stade et les équipements existants dont la vocation peut être amenée à évoluer (ex : Stade de Gerland).

Cela suppose en particulier de positionner ces grands équipements de manière à mutualiser les moyens au sein de pôles multifonctionnels pouvant rassembler plusieurs équipements métropolitains pour favoriser les économies de moyens en matière de desserte et de mises en place de services notamment. Le Conseil de développement propose également de réfléchir à de grands équipements qui soient « multisports », adaptables et ayant la capacité d'accueillir différents types de compétition sportive.

Convaincu que le rayonnement ne peut réussir que si les équipements bénéficient par ailleurs d'un fort ancrage territorial, le Conseil de développement considère qu'il est nécessaire que ces grands équipements soient reliés et ouverts sur le territoire et n'apparaissent pas comme des objets extra territoriaux. Cela renvoie non seulement au programme d'activité qu'ils proposeront, à la diversité des offres et des publics concernés – sport spectacle, mais aussi formation par exemple - aux tarifs qui seront pratiqués, aux synergies qu'ils sauront créer avec des équipements de plus petites tailles, mais aussi à l'aménagement de leur environnement proche, aux services qui y seront proposés et à leur accessibilité depuis l'ensemble des territoires du Grand Lyon.

Mutualiser les équipements dans l'espace et dans le temps

Au regard de l'augmentation et de l'évolution de la pratique sportive, de sa diversification et de la nécessité d'économie à laquelle les collectivités doivent faire face, le Conseil de développement considère qu'il est nécessaire de faire des avancées en matière de mutualisation des équipements entre différents sports mais aussi entre différents publics (école, clubs, associations, etc.). Pour permettre d'optimiser les investissements effectués dans le domaine et permettre à tous de trouver les structures d'accueil à proximité. Par exemple, les gymnases de lycées pourraient être ouverts aux associations sportives, en dehors des heures de cours.

La diversité, la diversification des pratiques implique que les équipements plus lourds soient « multi pratiques » dans la même activité et souvent « multi activités ».

Le Conseil de développement propose que ces critères de multiplicité soient inclus dans les cahiers des charges des concours qui seront lancés sur les nouveaux équipements en phase de conception et à venir.

II. MIEUX RÉPONDRE AUX NOUVELLES PRATIQUES INFORMELLES ET DE PLEIN AIR DANS L'AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

II.a. Les grandes tendances sociétales et prospectives

A partir de ses auditions, le Conseil de développement souhaite insister sur les points suivants car ils constituent la base de ses réflexions et de ses propositions.

De nouvelles pratiques sportives à tous les âges de la vie

Comme indiqué plus haut, la tendance actuelle est à l'augmentation des pratiques individuelles et informelles et hors club et touche un public de plus en plus large allant de la petite enfance au quatrième âge.

Toutefois, la rupture générationnelle se joue sur le type de sport pratiqué. Certains comme la randonnée ou le vélo sont multi-générationnels quand d'autres, comme le roller ou le skate par exemple, ciblent plutôt certaines générations.

Des constats à propos du sport, des loisirs et des pratiques liées à la nature

Le sport répond aujourd'hui à une attente extrêmement forte en terme de plaisir comme de santé, pour une partie de plus en plus large de la population qui ne souhaite pas forcément pratiquer de façon particulièrement encadrée.

Les auditions ont ainsi mis en évidence le fort développement des pratiques sportives liées à la nature (en tête de fréquentation au niveau national : marche et randonnée, jogging, vélo et VTT, loisirs nautiques.). Ceci offre un lien évident avec l'ensemble des politiques de développement des modes « doux » et les exigences du développement durable. C'est un aspect non négligeable de l'importance que peut revêtir le fait de s'intéresser à ces nouvelles pratiques dans une perspective d'aménagement du territoire.

II.b. Développer un réseau maillé de voies vertes et de voies bleues à l'échelle de la région lyonnaise

Au cours de ses discussions, le Conseil de développement a élaboré des éléments d'un cahier des charges d'un futur réseau de voies vertes et bleues, qui pourrait être inscrit au SCOT sous forme de schéma, et permettre une meilleure prise en compte des nouvelles appropriations de l'espace urbain pour des pratiques ludiques et sportives liées à la nature.

Ces éléments sont présentés ci-dessous :

- ▶ Exploiter le concept de mise en réseau des espaces nature de l'aire métropolitaine en le traduisant systématiquement par le développement à cette échelle d'un maillage de voies vertes ouvertes à une diversité d'usages : marche et promenades, jogging, jogging, cycles et VTT, pratiques équestres -si cela est compatible-.
- ▶ Un maillage suffisamment dense et continu qui permette :
 - d'accéder de chez soi à ce réseau sans avoir recours au mode automobile.

- d'accéder depuis ce réseau aux principaux pôles d'équipements sportifs, qui se greffent (ou se grefferont) sur cette maille
- de relier les périphéries de l'agglomération entre elles
- ▶ S'appuyer sur les cheminements déjà existants et les projets envisagés (berges, voies vertes existantes...)
- ▶ Connecter ce réseau aux grands parcs existants (Tête d'Or, Gerland, Lacroix-Laval, Feyssine, Parilly, Miribel-Jonage, Monts d'Or, Iles de la Saône et du Rhône, etc...). Identifier à ce niveau les manques éventuels (Sud-Ouest de l'agglomération ?)
- ▶ Pour obtenir que les collectivités mettent en œuvre ces équipements, afficher la volonté d'implanter le long de ce réseau des « points d'activité économique » (de la restauration au petit patrimoine touristique, du camping à l'équipement ouvert pour la pratique de sports collectifs)
- ▶ L'inscription au SCOT, à défaut d'un dessin détaillé, pourrait au minimum se traduire par un schéma exprimant les grands principes de l'architecture spatiale
- ▶ Réfléchir en même temps à la gestion de ce réseau de voies vertes (entretien, régulation des conflits d'usage...), pouvant appeler à une diversité de solutions (gestion par les collectivités, contrats avec des associations, etc...)
- ▶ De même que pour le réseau de voies vertes, le Conseil de développement propose de réfléchir à une meilleure cohérence et à une meilleure connexion du réseau de voies bleues aux voies vertes, notamment afin de faciliter la pratique de loisirs nautiques comme l'aviron, le ski nautique etc.

Le Conseil propose en effet qu'une attention particulière soit portée aux éléments de liaison entre les points singuliers de ce maillage, tant dans l'espace urbain que dans les espaces plus ruraux des communes périphériques où les chemins, les voies cyclables etc. sont souvent entravés par les barrières. Il est donc important sur ce point d'identifier et de protéger des axes permettant la pratique des modes doux y compris dans les espaces extérieurs à la ville centre.

II.c. Reconnaître les pratiques informelles dans l'espace public

Les auditions organisées par le Conseil de développement font nettement apparaître le développement des pratiques sportives individuelles ou de groupes sur des espaces urbains ou naturels dont la vocation n'est a priori pas celle-ci.

Cela traduit la forte demande du développement des pratiques sports-loisirs-nature-santé. La capacité de la métropole à répondre à cette attente semble constituer un atout à la fois en terme de rayonnement mais aussi de lien social et de développement des pratiques locales, voire de développement de nouvelles formes de pratiques sportives si on laisse suffisamment de liberté pour favoriser la créativité. Un aménagement qui rendrait possible les pratiques sportives sans en fixer strictement les limites, peut permettre le développement d'évènementiel plus ou moins « spontané » puissant vecteur de cohésion sociale. (cf. par exemple la promenade en roller du vendredi ou le free-ride VTT, etc.)

Il semble donc au Conseil que cette réflexion est particulièrement fondamentale à prendre en compte dans le SCOT.

Prévoir des terrains libres d'accès et polyvalents pour de nouvelles pratiques libres d'évolution

Repérer dans le territoire une trame d'espaces favorables et organiser des aménagements qui tout en les protégeant permettent de les utiliser pour la pratique sportive ou de loisir.

Le Conseil considère que ces espaces doivent :

- ▶ Etre en rapport avec la nature chaque fois que possible
- ▶ Ne pas être trop aménagés
- ▶ Etre « transgressables » c'est-à-dire flexibles et polyvalents dans leur utilisation

III. LA GOUVERNANCE AU SERVICE DE LA COHÉRENCE DES POLITIQUES SPORTIVES

Le Conseil de développement considère que les propositions faites dans ce document nécessitent des avancées en matière de gouvernance non seulement au niveau des politiques sportives mais aussi au niveau de leur application (réalisation de schémas directeurs, mise en œuvre, gestion).

Parmi les pistes envisagées et déjà évoquées plus haut se trouvent :

- ▶ La nécessité de repenser à la fois les modalités d'investissement, d'exploitation et de mise à disposition des équipements, par exemple en développant de nouvelles formes de coopérations public/privé dans lesquelles les collectivités resteraient les garants de l'intérêt général et de l'égalité d'accès aux moyens de développement des activités de loisirs sportifs, alors que le secteur privé pourrait apporter les fonds nécessaires à la réalisation et/ ou à la gestion des équipements.

Ces nouvelles formes de coopération pourraient se traduire de diverses façons, telle que l'attribution en délégation d'un équipement public à un gestionnaire privé ou encore la prise en charge de mission de service public par un équipement privé (pratiques scolaires, accueil de publics handicapés...).

- ▶ Le recensement, la reconnaissance du réseau très diversifié des acteurs qui interviennent dans le domaine des sports et loisirs sportifs (MJC, associations, entreprises, collectivités, acteurs éducatifs, éducation nationale etc.). L'animation de ce réseau pourrait permettre de faire avancer la réflexion sur les règles à mettre en place pour réussir la mutualisation notamment.
- ▶ L'identification d'un « initiateur », à l'échelle de l'agglomération. A la fois pour initier de nouveaux programmes (ouverture à de nouveaux publics...) et pour animer le réseau d'acteurs évoqué ci-dessus mais aussi pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs d'équipements en cohérence avec la multipolarité ou encore pour réaliser le réseau continu et cohérent à l'échelle de l'agglomération pour les loisirs sportifs de plein air. Pour le Conseil de développement, le Grand Lyon apparaît assez naturellement comme cet initiateur.

IV. CONCLUSION

Le Conseil de développement considère qu'il est stratégique d'intégrer des réflexions sur les sports et loisirs sportifs dans le SCOT. Les sports et loisirs sportifs s'intègrent en effet aux trois choix fondateurs (développement, environnement et solidarité), aux trois réseaux structurants (vert, bleu, rouge) et aux trois échelles (proximité, bassin de vie, agglomération) proposés dans le PADD du SCOT.

Les sports et loisirs sportifs interagissent également avec d'autres problématiques, comme la santé, le « vivre-ensemble », le tourisme ou l'aménagement du territoire et conjuguent enjeux sociétaux et territoriaux. Le sport participe également à la cohésion sociale ; il est facteur d'insertion sociale et professionnelle.

Il faut donc proposer des équipements et des aménagements sportifs adaptés aux nouvelles pratiques sportives et de loisirs et à chaque usager et qui s'inscrivent dans un projet durable et cohérent.

C'est pourquoi, il importe d'offrir, à l'échelle de la métropole, des aménagements et équipements plus souples, multisports, accessibles à tous et reliés entre eux. Mais la mise en place d'une démarche cohérente et pragmatique, à l'échelle de l'agglomération ne peut pas se faire sans l'implication d'acteurs publics, associatifs et privés, qui œuvrent ensemble à la réalisation et à la gestion de ces équipements.

Liste des membres du groupe

Lyon Métro Transports Publics	Maurice	ABEILLE
Les Petits Débrouillards	Jean-Paul	ALLAGNAT
Ouest-Nord	Michel	ANDRE
	Gérard	ANTOINE
CCO (Centre Culturel Œcuménique)	Maurice	BARDEL
FONDA Rhône Alpes	Jean-Claude	BARTHEZ
Déplacements Citoyens	Alain	BELLEMIN
LICRA (Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme)	Roger	BENGUIGUI
Centre Villeurbanne	Jane	BERT
	Sandrine	BITAT
Musée Gadagne	Simone	BLAZY
Plateau Nord	Christian	BORDONE
	Vincent	BOURGOGNE
	Michel	BRULEY
Lyon II	Myriam	BRUNET
	Jean-charles	BUGAND
	Vincent	BURGY
Comité de Bassin d'Emploi Lyon Sud	Sylviane	CARTAZ
FRAPNA	Alain	CHABROLLE
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon	Didier	CHARBONNEL
	André	CHAUD
Centre Villeurbanne	Georges	CHETOT
Comité local des MJC de la Ville de Lyon	Maurice	CHEVRETON
Centre Lyon 5	Maurice	CHRETIEN
Économie et Humanisme	Jean	CLEMENT
	Isabelle	COCHEZ
Ouest-Nord	Pierre	COSTANTINI
UCIL	Danielle	COSTE
HESPUL	Paul	COSTE
	Simone	COULOS VAILLANT
	Sara	DA SILVA GRANCHO
Centre Lyon 8	André	DUPERRAY
Rhône Amont	Pierre	DUSSURGEY
Centre Lyon 2	Martine	EYGLUNENT
UCIL	Denis	EYRAUD
	Manfred	FISCHER
	Jean	FREBAULT
OVIPAR	Pierre	FRECON

	Marie-Cécile	GALLAND
CERMEP	Gérard	GIMENEZ
INSAVALOR	Joseph	GNIEWEK
ABI/ABO (Friche RVI)	Pierre	GONZALES
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	Catherine	GRANDIN-MAURIN
Portes du Sud	Jean-Paul	JACQUET
Université Ouverte Lyon 1	Bernard	JACQUIER
Centre Lyon 3	Marc	JALLAIS
EDF Distribution	Christian	JANVIER
	Claude	JEANDEL
	Séverine	LABAYLE
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon	Xavier	LABBE
Le Mur de Lyon	Alain	LAPIERRE
	Jean François	LATOUD
	Paul	LATREILLE
CIL	Robert	LAVAL
Compagnie des Zonzons	Stéphanie	LEFORT
Banlieues d'Europe	Sarah	LEVIN
	Pierre André	LOUIS
	Dominique	LOUIS
Plateau Nord	François	LOYE
	Christelle	MADELEINE
CACEL (centre d'art et de culture Emmanuel Levinas)	Bernard	MAIGROT
Cons Q St Priest	Thierry	MARENTHIER
	Benoît	MARTIN
ALPIL (Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement)	Olivier	MARTINON
UFR STAPS (Unité de Formation et de Recherche Sciences et Techniques en Activités Physiques et Sportives)	Raphaël	MASSARELLI
	Christian	MAZUC
Agence de l'Eau	jean-Michel	MEILLER
CCI	Nicolas	MILLET
CIC - Lyonnaise de Banque	Yves	MINSSIEUX
EDF Distribution	Martine	MIRAILLE
Plateau Nord	Jacky	MOUSSEY
MEDEF Rhône	Jean Bernard	NUIRY
École Supérieure de Chimie Physique Électronique de Lyon	Xavier	PATROUILLARD
Centre Lyon 5	Patrick	PAUPY

CICF	Jacques	PEROTTO
U2R2A2 (Union des Urbanistes de la Région Rhône-Alpes-Auvergne)	Rémy	PETIOT
	Jacques	PETIT
PACT Rhône	André	POLLET
	Jean-Marc	PORTE
EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)	Georges	POTHIN
Val d'Yzeron	Raymond	RICHARD
	Hélène	ROCHE
Hepatitis Ecoute&Soutien	Ernest	ROHRMANN
DARLY (Collectif d'association se Déplacer Autrement sur la Région LYonnaise)	Jean-Pierre	ROTHEVAL
Porte des Alpes	Ayech	ROUABI
ENS Sciences	Jacques	SAMARUT
	Patrick	SANDIER
Institut d'Urbanisme de Lyon	Franck	SCHERRER
	Eugène	SCHILLING
Robin des villes	Jean-Christophe	TEPELIAN
UCIL	Pierre Yves	TESSE
DARLY (Collectif d'association se Déplacer Autrement sur la Région LYonnaise)	Bernard	THIERRY
	Yannick	THIZY
Lônes et Coteaux du Rhône	Fabienne	TIRTIAUX
Grand Lyon/DPSA	Corinne	TOURASSE
DARLY (Collectif d'association se Déplacer Autrement sur la Région LYonnaise)	Michel	VANDENBROUCKE
Centre Villeurbanne	Jean	VIDAL
	Marie Françoise	VILLARD
	Yves	VINCENT
Val de Saône	Agnès	VINCENT
	Paul	VIVET
	Jacques	WELKER